



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U11 MASCULINS FEMININS PERFECTIONNEMENT

Saison 2024-2025

Article 1 – Généralités

Le championnat **U11 Masculins** est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Le Comité de Haute-Savoie a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif.

Article 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité de Haute-Savoie sur la base du volontariat.

Les groupements sportifs désirants s'inscrire à cette compétition doivent utiliser l'imprimé concerné et l'adressé au Comité de Haute-Savoie.

Article 3 – Système de l'épreuve

Format de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux phases :

- . 1^{ère} phase , organisation de matchs
Règlement dirigé et adapté
- . 2^{ème} phase, à partir de novembre poule de niveau
Règlement FIBA

Article 4 – Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement **FORFAIT GÉNÉRAL**.

Article 5 – Qualification et licences

Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre	10 maximum
Nombres de joueurs entrés en jeu	5 minimum *
Nombres de joueurs mutés	Pas de limite

Un joueur ne peut représenter qu'une seule équipe par week-end.

Article 6 – Catégorie d'âge

Le championnat **U11** est réservé aux **jeunes garçons et filles nés en 2014-2015**.

Les joueurs nés en **2016** et 2017 peuvent également participer à cette compétition.

Article 7 – Horaires et durée des rencontres

Les horaires autorisés sont le samedi de 09h30 à 16h00

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts-temps de **7 minutes décomptées** chacun avec une pause de **1 minute** entre le 1^{er} et le 2^{ème}, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quart-temps et une pause de **3 minutes** entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quart-temps.

Le temps d'échauffement sera au minimum des **10 minutes**.

En cas de résultat nul, **prolongation de 2 minutes**

Article 8 – zone arrière

L'arbitre ne touche pas le ballon en zone arrière pour favoriser le jeu rapide

Pas de changement de joueurs en zone arrière sauf fautes, blessures ou temps mort.

Article 9 – Ballon et Paniers

Le ballon utilisé est de **Taille 5** sur les Petits panneaux.

Article 10 – Directives techniques particulières

L'entraîneur et le manager sont responsables de la mise en œuvre et du respect des directives techniques concernant les **U11**.

Le but général reste de **faire jouer tous les enfants** inscrits sur la feuille de match de les faire sortir un temps conséquent. Ceci permettant de laisser à l'entraîneur un rôle de management éducatif et de favoriser **le temps de jeu effectif de tous les joueurs(es)**.

Nous insistons sur **l'esprit sportif et le rôle éducatif** des responsables d'équipes qui ont le devoir de communiquer les règlements à l'entourage (accompagnateurs, parents, arbitres ...)

Jeu offensif :

La priorité de cette catégorie est **le jeu rapide**. Il faut « pousser » les joueurs et joueuses à se projeter rapidement vers le panier ; notion de « contre-attaque ».

Pour éviter l'effet de « grappe » il faut donner l'habitude aux jeunes de rester sur son joueur. Il est important de valoriser l'agressivité offensive : l'envie d'aller marquer rapidement (par le dribble ou par la passe).

Les « systèmes » de jeu type ligne et carré sur touche sont à éviter. Privilégier le démarquage simple afin de travailler la lecture de jeu pour la formation du joueurs(es).

Jeu défensif :

Il faut éduquer les jeunes à la reconquête de la balle dès le changement de statut d'attaquant à défenseur en privilégiant la **défense individuelle tout terrain**.

Il est demandé à l'entraîneur de bien affecter à chaque joueur, un joueur de l'équipe adverse dès qu'il est en jeu.

Article 11 – Comportements non acceptables

Tout club pourra signaler s'il perçoit des comportements non acceptables des entraîneurs, joueurs et/ou accompagnateurs en adressant un mail au Comité.

La Commission Technique Départementale mandatera un de ses membres pour constater ou non l'infraction lors d'un ou plusieurs entraînements et/ou matchs futurs.

Le Comité de Haute- Savoie se prononcera sur la conformité des déclarations et le respect des directives techniques et peut décider de sanctions sportives.

Article 12 – Arbitrage

Par de jeunes arbitres de préférence mais au moins un majeur.

Règles particulières :

Avertissement : si un joueur reste trop longtemps dans la zone restrictive, le prévenir puis sanctionner (3s) s'il reste volontairement dans la zone réservée.

Conseil aux arbitres :

Fautes : il est important d'avoir une tolérance dans les contacts lorsque le jeu fait l'effort de passer mettre son corps en opposition et que cela ne perturbe pas trop le porteur de balle (peu de perte de vitesse, d'équilibre ou du ballon). Par contre il faut siffler aux jeunes lorsqu'ils utilisent illégalement les bras (sur dribble ou sur tir).

Violations : il faut sanctionner toutes les violations liées aux fondamentaux : marcher sur les départs et arrêts, reprises de dribbles et portées de balles notamment quand il y a une prise d'avantage sur le défenseur.

Article 13 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité Directeur du Comité de Savoie après avis des Commissions Technique et Sportive.

Rappel :

L'entraîneur est responsable de son équipe et de ses parents dans les tribunes pour une bonne organisation de la rencontre (à l'extérieur comme à domicile) avant que le responsable de salle n'intervienne.

Il est autorisé qu'une personne du club adverse se propose pour tenir la table de marque, à condition qu'elle soit majeure et licenciée

